



# Plan de Paysage et Schéma d'Accueil du Public

COFIL OGS 25 mai 2021

Validation de la stratégie Opération Grand Site :  
Objectifs de Qualité Paysagère  
et Orientations du Schéma d'Accueil

agence  
**aps**

Altea  
Groupe

**Biodiv**  
ÉCOLOGIE APPLIQUÉE

Partenaires financiers :



**RÉGION SUD**  
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

**DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

**S.I.P.M.E.**  
Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel

MOA : Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel  
Equipe Etude : Agence APS + Altea + Biodiv' + BKBS

## Compte rendu COPIL OGS n°4 – Grand Site de l'Estérel

Date : 25 mai 2021 à 9h30

Lieu : Salon d'honneur - Palais des Sports Jean-François KRAKOWSKI

Rédaction : Hermine de Chavanes - Agence APS  
André Gondolo - Altea  
Relecture Fanny Roux, Jean-Pierre Jourtau - SIPME

En l'absence de remarques écrites dans un délai de 8 jours, le présent compte-rendu sera considéré comme accepté par tous les destinataires.

### Participants à la réunion

Participant / Nom	Société/Organisme/ Collectivité	Téléphone	E-mail	Présent	Absent	Diffusion
<b>SIPME</b>						
Jean-Pierre JOURTAU	Directeur	04 94 17 66 24	<a href="mailto:jp.jourtau@ville-frejus.fr">jp.jourtau@ville-frejus.fr</a>	*		*
Fanny ROUX	Chargée de mission Opération Grand Site et Charte Forestière de Territoire Grand Estérel	06 42 45 04 77	<a href="mailto:f.roux@ville-frejus.fr">f.roux@ville-frejus.fr</a>	*		*
Coryse TOURDOT	Chargée de projets Responsable SIG			*		*
Charlène ABBO	Responsable RH et administratif			*		*

EQUIPE ETUDE						
J.L. Knidel	Paysagiste DPLG – Directeur de l'Agence APS	04 75 78 53 53	<a href="mailto:agenceaps@me.com">agenceaps@me.com</a>	*		*
H. de Chavanes	Ingénieur Paysagiste – Chargée d'études Agence APS		<a href="mailto:agenceaps@me.com">agenceaps@me.com</a>	*		*
A. Gondolo	Altéa – Directeur Associé	06 83 55 68 56	<a href="mailto:a.gondolo@altea-experts.com">a.gondolo@altea-experts.com</a>	*		*
G.Martinod	Altéa – Directeur Associé				*	*
J. Baret	Ecologue - BIODIV	06 52 33 72 89	<a href="mailto:julien.baret@bio-div.net">julien.baret@bio-div.net</a>		*	*
COLLEGE DES SERVICES DE L'ETAT						
Eric DE WISPELAERE	Sous-préfet de Draguignan. Co-président du COPIL OGS Estérel			*		*
Cédric DECULTOT	Inspecteur des sites Alpes-Maritimes et Estérel			*		*
Sophie HERETE	Cheffe de l'Unité Sites et Paysages			*		*
Sandra JOIGNEAU	ABF				*	*
Mathieu PERRIN	ABF			*		*
Carmina WEHRBACH	Référente territoriale secteur CCGST-Estérel – DDTM 83. Référente OGS technique.				*	*
Jean-Luc URTITI	DDTM06. Référent OGS technique.				*	
COLLEGE DES COLLECTIVITES						
Jean Paul REGGIANI	Président SIPME				*	*
Jean Pierre KLINHOLFF	Maire des Adrets-de-l'Estérel			*		*
René BOUCHARD	Maire de Bagnols en Forêt			*		*
Michel FLEURY	Adjoint au maire, Vice-Président du S.I.P.M.E			*		*
David RACHLINE	Maire de Fréjus				*	*
Christophe CHIOCCA	Adjoint au tourisme et animations – Vice-Président du S.I.P.M.E			*		*
Paul BOUDOUBE	Maire de Puget-sur-Argens			*		*
Mireille ANILLO	Conseillère municipale. Déléguée titulaire au SIPME			*		*
Jean CAYRON	Maire de Roquebrune-sur-Argens			*		*
Didier LEMAITRE	Conseiller municipal, Vice-président du SIPME			*		*
Frédéric MASQUELIER	Maire de Saint Raphaël - Président ECAA			*		*
Guillaume DECARD	Adjoint au Maire de Saint Raphaël, Conseiller Départemental référent OGS élu, Vice-président du SIPME			*		*
Christian BESSERER	Vice-Président ECAA, référent OGS élu ECAA			*		*
Georges BOTELLA	Maire de Théoule-sur-Mer, Vice-président du SIPME			*		*
Jean-Luc RICHARD	Conseiller municipal de Théoule-sur-Mer, Délégué titulaire du S.I.P.M.E			*		*
Muriel BERGUA	Conseillère Municipale de Mandelieu la Napoule, référente OGS élue			*		*
Christian SIMON	Conseiller Régional – Région PACA SUD, référent OGS élu				*	*
Michel RESK	Elu de la Communauté de Commune du Pays de Fayence, Vice président COFOR 83 et CCPF			*		*
David KONOPNICKI	Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes, référent OGS élu				*	*
COLLEGE DES STRUCTURES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS						
Fabienne EVANS	Chargée de mission Parcs Naturels régionaux et Leader, référente technique OGS pour la Région Sud			*		*
Sophie SEJALON	Conservatoire du Littoral, déléguée adjointe					
Cédric TORELLI	CD Alpes-Maritimes – En remplacement de M. Guy Maréchal, Responsable du service de l'ingénierie environnementale, référent OGS technique			*		*
Philippe RENAUD BEZOT	Responsable de l'Unité Territoriale Grand Estérel - ONF			*		*
Katia LAGARDE	Représentante des propriétaires forestiers privés (Centre National de la propriété forestière)			*		*
Frédéric-Georges ROUX	Président de Transylva PACA (propriétaires forestiers privés)				*	*
COLLEGE DES OFFICES DE TOURISME						
Dominique BALDINI	Directrice de l'OT de Théoule sur Mer				*	*
René UGO	Président de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence				*	*
Aurore LAROCHE	Présidente d'Estérel Côte d'Azur				*	

## **Objectifs du COPIL**

- Valider les Orientations Stratégiques du Plan de Paysage (PP) et du Schéma d'Accueil du Public (SAP)
- Arbitrer les demandes de modifications du COTECH OGS et de la Commission Thématique OGS des activités de nature
- Définir d'éventuelles modifications en vue de la finalisation des rapports

## **Déroulé du COPIL**

### **9h15-9h30 : Accueil des participants**

### **9h30-9h40 : Point 1. Accueil et introduction (Sous-Préfet, SIPME)**

Présentation de la mission et agenda

### **9h40-10h05 : Point 2. Orientations du Schéma d'Accueil du Public (ALTÉA)**

1. Évolution des mobilités pour l'accès au grand site
2. Organisation spatiale de l'accueil des visiteurs
3. Mise en place d'un réseau d'itinéraires
4. Projet de médiation
5. Communication

### **10h05-10h25 : Échanges avec le COPIL**

### **10h25 -10h35 : Point 2. Charte de signalétique Grand Site Estérel (SIPME)**

### **10h35-10h45 : Échanges avec le COPIL**

### **10h45-11h05 : Point 3 (Agence APS)**

1. Orientations du Plan de Paysage (Objectifs de Qualité Paysagère)
2. Présentation de 4 schémas d'intentions paysagers

### **11h05 – 11h20 : Échanges avec le COPIL**

### **11h20-11h30 : Point 4 (SIPME)**

Conclusion, agenda et méthode de la phase suivante : définition d'un programme d'action

Clôture des échanges

## **RELEVÉ DES ÉCHANGES**

Le présent compte-rendu vient compléter l'information présente dans le Power Point d'animation du COPIL OGS, en annexe.

### **POINT 1 : ACCUEIL ET INTRODUCTION**

- Monsieur le Sous-Préfet introduit la matinée.
- Monsieur le Maire de Saint-Raphaël souligne le travail réalisé par les équipes du SIPME depuis le dernier COPIL et insiste sur la nécessité de mettre en œuvre des actions concrètes et ouvertes à tout public, tout en préservant le Massif.
- Mme ROUX présente l'agenda global de l'OGS Estérel, ainsi que les objectifs de la mission Plan de Paysage (PP) et Schéma d'Accueil du Public (SAP), destinée à appuyer la construction du programme OGS territorial commun.

## POINT 2 : ORIENTATIONS DU SAP

- Présentation par M. GONDOLO (Bureau ALTÉA)

### Échanges

- M.RESK : souhaite savoir si des recommandations de port de vêtements de couleurs vives étaient envisagées vis-à-vis des chasseurs.

→ Mme ROUX indique que ce point n'a pas encore été travaillé, mais qu'il s'agit d'une proposition des sociétés de chasse qui figurera dans les pistes d'amélioration de la sécurité des visiteurs dans le rapport SAP.

- M.BOTELLA :
  - Concernant l'accueil, le concours d'architecture concernant l'entrée dans l'Estérel à Théoule-sur-Mer dans le vallon de l'Autel va être validé. Il permettra la construction d'un bâtiment qui comprendra 200 places de parking et la création d'un espace d'exposition/muséographique dédié à l'Estérel. M. Botella trouve que le principe de Visitor's Center éclaté est une très bonne idée.
  - D'autre part, le GS est à cheval sur 2 départements. Dans les Alpes-Maritimes, une charte de signalétique est déjà en place, y compris dans les parcs départementaux et nationaux. Il estime qu'il est nécessaire que la Charte de signalétique Grand Site s'applique à l'ensemble du territoire du Grand Site, y compris dans le CD06, en remplacement de la signalétique présente, pour avoir une harmonisation sur l'Estérel, au lieu de l'affichage d'une frontière entre départements. Il faut avoir de la lisibilité pour les visiteurs.
  - En ce qui concerne les déplacements, il souligne que la Corniche d'Or accueille 15 000 voitures par jour en été, qui se mélange aux flux de motos, campings-car, bus, et vélos. Cette forte fréquentation et ce mélange des usages pose un problème de sécurité. Une réflexion doit être menée pour gérer ces problèmes de mobilité et de réorganisation de la gestion des flux. Il faudra aussi être attentif à ne pas faire venir plus de monde sur cet itinéraire déjà saturé. Il faudrait prévoir un report du transport de personnes sur le train, et mieux valoriser les petites gares présentes le long de la Corniche d'Or. Une proposition de TER toutes les 20 minutes entre Saint-Raphaël et Vintimille est évoquée dans le cadre des échéances régionaux à venir. Le réseau ferroviaire est sous-utilisé pour accéder à l'Estérel. Il faudrait que dans le cadre de l'OGS on puisse négocier une fréquence d'arrêt de train accrue dans les gares de l'Estérel.
  - L'idée de faire reculer la voiture du cœur du massif et en particulier d'arrêter les voitures au parking du Col des Lentisques (au lieu de permettre l'accès jusqu'au Col de Notre Dame) est une bonne idée. Mais il faudra être attentifs à la gestion des parkings en amont, à Gratadis.
  - Les sentiers littoraux ont été peu cités dans les présentations, cependant, l'Estérel, du fait de sa configuration et du risque incendie est fermé une partie de l'été et les visiteurs se regroupent sur la partie littorale. Il est important de leur faire apprécier l'Estérel marin : développement de parcours paddle, kayak... Il ne faut pas oublier l'espace marin.
  - Dans la définition des projets, il est important d'associer les usagers de l'Estérel, notamment dans la définition des parcours.

→ Mme ROUX indique que le SAP s'est focalisé surtout sur l'espace terrestre, mais qu'en effet, il faudrait le compléter par un volet marin. Il faut préciser que la réflexion sur les sports aquatiques va être amorcée côté varois avec l'Observatoire Marin de la CAVEM (OMC) qui va réaliser des études dans les années à venir sur la fréquentation de l'espace marin et l'impact des diverses pratiques sur les milieux. Les études permettront d'étudier la possibilité à terme de création d'un parc marin interdépartemental. Précisions enfin que le travail sur le Plan de Paysage et le Schéma d'accueil a intégré une forte dimension de concertation avec les acteurs locaux, en particulier avec les associations de sports de nature pour la définition du réseau Grand Site d'itinéraires d'activités de nature (randonnée, VTT, escalade, balades équestres).

- M.MASQUELIER :
  - Il souhaite que soient actées aujourd'hui l'engagement à mettre en œuvre des réalisations concrètes et réalisables dans un avenir proche. Il n'est plus nécessaire de consulter de nouveaux experts, il convient

de faire intervenir des agents de terrain. Aucun projet de long terme ne devra être entamé si les projets à réalisation proches ne sont pas engagés en priorité. En termes de méthodologie, il convient de partir de situations concrètes, par exemple du profil de visiteurs, en vue de proposer des itinéraires adaptés. La question de l'accessibilité au massif est fondamentale. Il faudra veiller à garder une accessibilité pour les divers publics (répartition spatiale de la localisation des portes d'entrée, accès aux points de vue/sites emblématiques). Les budgets ne sont pas extensibles et il conviendra de faire des choix, prioriser et surtout éviter de s'éparpiller : faire moins mais faire mieux. Des moyens considérables ne doivent pas être placés sur des endroits très confidentiels. Il faut déterminer en fonction des usagers ce qui doit être mis en valeur et accessible dans l'Estérel.

- La question de la pertinence de la restauration de la maison forestière du Malpey doit être reposée également.

→ M.JOURTAU rappelle que dans l'agenda prévisionnel du SIPME, il est prévu que la phase opérationnelle de travaux soit lancée en 2022. C'est notamment pour qu'il n'y ait pas de hiatus entre la phase d'études cadre et la phase opérationnelle que le SIPME avait prévu au sein même du marché PP-SAP une phase de définition d'esquisses de projets pour 4 sites emblématiques/ou belvédères, pouvoir avancer rapidement sur des réalisations concrètes visibles à court terme. En ce qui concerne le projet de réhabilitation de la Maison forestière du Malpey, prévu dans le plan d'action de la Charte forestière, les études touchent à leur fin, et le marché de maîtrise d'œuvre – travaux pour l'aménagement de cette porte d'entrée principale du massif a été lancé début 2021. De plus, en 2019, le SIPME a réservé des enveloppes budgétaires pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase travaux de l'OGS dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET 2019-2022).

→ Mme ROUX précise que dans le cadre d'un programme OGS, il est obligatoire de prévoir des fiches actions à court (2-3 ans), moyen (4-5 ans) et long (6-7 ans) terme, selon une approche territoriale multi-thématique. Dans ce cadre, il est tout à fait possible de travailler sur des actions clés, visibles pour le public, à courte échéance.

→ M.MASQUELIER précise qu'il convient d'être très pratique et que la perspective d'une Opération Grand Site ne doit pas faire oublier les objectifs du quotidien.

→ Mme HERETE insiste sur la nécessité d'un dialogue entre les communes qui auront priorisé leurs actions, pour la construction du programme OGS commun. Concernant le Malpey, c'est une action phare pour l'OGS qui répond à de multiples enjeux stratégiques, et dans le cadre du SAP, il s'agit d'une porte d'entrée majeure du massif, très fréquentée.

- M.GONDOLLO précise deux points par rapport à des remarques formulées :
  - La cartographie projetée pendant sa présentation est représentative d'une partie des sentiers et non pas des routes.
  - Concernant le projet de Visitor's center, il ne s'agit pas de prévoir des « Maisons de l'Estérel » partout dans le massif, mais de mutualiser au mieux des lieux de médiation thématiques (et en lien avec l'identité de chaque commune) avec d'autres espaces comme des OT ou des musées existants.

Le Visitor's center consiste en un centre de visite, centre de découverte des patrimoines, centre d'information et boutique. Les Grands Sites ont souvent une « Maison de Grand Site ». Compte-tenu de la configuration de l'Estérel et du fait que nous soyons sur un Grand Site territoire où chaque commune a des spécificités à valoriser, un principe de site d'information « éclaté » avec des projets de médiations sur chaque commune semble être la piste de travail à développer. Faire de la médiation c'est choisir, sinon l'offre de découverte du territoire ne sera pas lisible pour le visiteur. Il faudra qu'à l'échelle du Grand Site, toutes les thématiques importantes soient traitées, mais que dans le même temps, elles soient bien spatialisées, pour éviter les redondances entre sites d'interprétation et éviter le saupoudrage et la superficialité. Il faudra dire ce qui est important, et le dire au bon endroit. L'expérience à vivre doit être définie en fonction du lieu. Enfin, l'accueil passe par la communication. Communiquer c'est inspirer, informer et sensibiliser. Des supports seront à concevoir (exemples : carte d'information Grand Site, guide du patrimoine, guide des itinéraires sportifs, site internet Grand Site, etc.). Des principes de communication coordonnés doivent être mis en place avec les OT, Estérel Côte d'Azur, les communes.

- M.CAYRON :
  - Il revient sur la porte d'entrée prévue sur le Blavet. Un site d'escalade remarquable y est présent et la question se pose concernant la localisation des parkings d'accès à prévoir. Pour l'accès au secteur sud du Blavet en venant de la Bouverie, un parking est actuellement utilisé par les visiteurs mais il pose un problème de conflit avec un lotissement d'habitation : il existe des problèmes de squats qui occasionnent de forts mécontentements au niveau des riverains. Cette question devra être traitée dans le cadre du projet d'aménagement de la zone d'accueil principale du Blavet.
  - Concernant le rocher de Roquebrune, certains espaces de stationnements doivent être aménagés avec le Département du Var et la commune. Ces points seront à traiter ensemble avec le SIPME. Il faudra aussi anticiper les éventuels conflits d'usage qui pourraient avoir lieu avec la mise en valeur du site du rocher dans le cadre du Grand Site.
  - Par ailleurs, il s'interroge sur la possibilité de cohabiter sur les sentiers pour les vélos et les piétons.

→ M.JOURTAU répond que certaines parties seront réservées aux VTT, d'autres aux piétons, et certaines seront partagées. Le VTT sera interdit sur certaines portions pour des raisons écologiques ou de sécurité.

→ M.MASQUELIER ajoute qu'il convient de prioriser même en termes d'usages : le piéton doit être prioritaire sur tous les autres usages/pratiques secondaires, et notamment par rapport aux chasseurs, et la sécurité des divers usagers doit être assurée.

- M.CAYRON ajoute que le 3 juillet, le musée archéologique des grottes de la Bouverie sera inauguré. Par ailleurs, une brigade environnement sera mise en place pour réguler la fréquentation sur le rocher de Roquebrune cet été.

→ M. HERETE indique que l'OGS sera un très bon moyen pour mettre en valeur le Rocher dans le respect du site, et que dans ce cadre, un travail de concertation avec le CD83 est engagé.

→ Mme ROUX précise que dans le PP-SAP, l'extension du périmètre OGS sur le secteur Nord et Rocher de Roquebrune a été anticipé, et que ces espaces figureront dans la plupart des cartes des rapports (intégration prévue des zones d'accueil principales et portes d'entrée de niveau 2 situées sur ces secteur, localisation des sites emblématiques prioritaires, identification des projets envisagés par la commune...). Elle rappelle que dans le diagnostic du Plan de Paysage, l'unité paysagère du Rocher a bien été prise en compte. Par ailleurs, les services de la commune ont bien avancé sur la définition d'itinéraires de randonnée pédestre sur le Rocher, et que leur cartographie sera annexée au rapport SAP.

- M.DECARD souhaite intervenir sur la sur-fréquentation. Cette année, le département du Var dépassera Paris en termes de fréquentation. Le CRT Sud ainsi que Var Tourisme pourront aider dans les calculs de flux touristiques. Par ailleurs, 260 km d'itinéraires dédiés au vélo lui semblent insuffisants, d'autant que la filière vélo est touristique et sera mise en valeur dans les années à venir par le Département.

**Précision post COPIL OGS :** Suite à la validation finale en COPIL OGS du SAP et de son réseau d'itinéraires, les calculs des longueurs de parcours par activité ont été actualisés et certaines erreurs détectées et corrigées. Le kilométrage du réseau VTT sélectionné avait été sous-estimé. Les répartitions sont finalement les suivantes : 514 km de réseau pédestre, 450 km de réseau VTT (et non 265 km comme indiqué précédemment) dont 277 km spécifiques au VTT, soit un kilométrage total à baliser et à entretenir de 618 km).

- M.RETZ demande si les panneaux relatifs à la circulation vont être modifiés, notamment ceux qui indiquent que la circulation est interdite à tout véhicule (dont le VTT). Il demande également quelle organisation est prévue en termes d'assurance si le SIPME devient l'organisateur de l'activité vélo, quelle serait la couverture juridique.

→ M.JOURTAU indique que la signalétique globale du PIDAF va être refondue. Sur les itinéraires autorisés aux vélos, on passera d'un panneau B0 à un B7B. Il indique que l'assureur du SIPME, en l'état actuel des choses, indique que le SIPME peut être classé en gestionnaire et donc couvert en matière d'assurances.

- M. le Sous-Préfet insiste de nouveau sur la nécessité de prioriser les projets à réaliser. L'objectif est d'éviter que les usagers soient mécontents et que l'équilibre entre les différents usagers soit trouvé. Le problème commun à tous les sujets reste le stockage des véhicules.

### POINT 3 : CHARTE SIGNALATIQUE GRAND SITE

- Présentation de Mme ROUX (SIPME)

#### Échanges

- M. BOUDOUBE : indique que le projet prévoit de parler du contexte géologique, ce qui est très bien en termes pédagogiques.
- M. MASQUELIER souhaite que des actions de médiation soient concomitantes avec la mise en place de la signalétique. Les deux doivent être coordonnées à l'échéance 2022.

### POINT 4 : OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERES

- Présentation par J.L KNIDEL (agence aps)

Jean Louis Knidel présente le groupement responsable des études Plan de Paysage et Schéma d'Accueil du Public (Agence aps - paysagiste, mandataire du groupement ; Altea – ingénierie écotouristique et géologie ; BKBS – scénographes pour la signalétique ; et BIODIV bureau d'étude en écologie méditerranéenne). C'est une équipe complète pour répondre à des enjeux transversaux et interconnectés autour de la valorisation du massif et l'accueil du public d'un côté, la préservation des paysages et des milieux de l'autre.

Le massif est un territoire partagé et un bien commun extraordinaire, il est nécessaire d'en prendre acte et de se rassembler pour répondre aux enjeux que le programme OGS soulève dans le cadre des études présentées ici.

L'Estérel est un vaste territoire terrestre et marin avec à l'Est le massif oriental joyau emblématique de l'Estérel, caractérisé par son fort relief et son lien avec la mer Méditerranée. Le massif se situe dans un secteur urbain dense avec au nord Cannes/Mandelieu et au Sud Saint-Raphaël / Fréjus. A l'ouest, s'étend la vallée de l'Argens et du Reyran avec un territoire agricole, urbanisé. C'est l'équilibre de cet ensemble naturel et urbain qu'il faut préserver. Aux actions de préservation et de gestion concernant le strict milieu naturel, se couplent la gestion du développement urbain, de l'interface urbaine/milieu naturel.

Les 4 orientations stratégiques qui sont les piliers du plan de paysage sont énoncées :

ORIENTATION 1 - Faire vivre le massif et préserver son intégrité écologique et paysagère

Comment préserver tout en accueillant, dynamisant les activités créatrices de paysages vivants ?

ORIENTATION 2 - Cultiver la ville paysage

Comment développer une nouvelle façon de vivre dans l'Estérel et réfléchir sur les villes de proximité quant à leur lien avec l'Estérel

ORIENTATION 3 - Révéler, préserver

ORIENTATION 4 - Activer la pérennisation du Grand Site



## **Orientation 1 : Faire vivre le massif et préserver son intégrité écologique et paysagère**

### OBJECTIF 1 - Préserver l'intégrité écologique et paysagère du massif face aux menaces anthropiques et écologiques

Des mutations climatiques, environnementales et des pressions anthropiques s'exercent sur un massif à la biodiversité extrêmement riche et fragile. Initialement l'activité du S.I.P.M.E. était focalisée sur la prévention des risques d'incendies, mais maintenant les risques sont multiples et doivent être pris en compte dans l'OGS. En observant finement les menaces, en les surveillant et en se projetant sur leurs évolutions, il s'agira d'améliorer les connaissances pour adapter la gestion des espaces naturels, et de disposer d'outils de suivi des évolutions et des actions mises en œuvre en vue aussi de mieux informer/communiquer auprès du public.

### OBJECTIF 2 - Préserver la mosaïque de paysages du massif

L'Estérel est un paysage cultivé séculaire avec une présence humaine ancienne (oppidum, ferme de Roussivau, exploitation forestière, etc.). On observe une déprise agricole qui mène à l'enrichissement et à une fermeture des milieux, comme par exemple dans la vallée d'Agay. L'objectif est de réinsuffler des activités, de réactiver également les mémoires sur la relation entre l'Homme et le massif.

Ce paysage dans lequel l'Homme est présent doit se perpétuer. Le public doit pouvoir y cheminer, le traverser et le considérer dans sa valeur. Si déprise agricole il y a, il faut conforter certains usages permettant de perpétuer des paysages vivants (élevage par exemple). Certains retours d'expérience peuvent être inspirants : en Corse on valorise les paysages de manière efficace notamment le maquis. Pour l'Estérel, certaines activités comme l'exploitation forestière et le liège sont en fort reculs car non rentables, mais certains débouchés pourraient néanmoins être valorisés. De nouvelles activités, développées ailleurs, pourraient également être encouragées par les pouvoirs publics (exemple : valorisation commerciale des plantes aromatiques autochtones de l'Estérel avec création de produits locaux identitaires).

### OBJECTIF 3 - Développer le haut potentiel de l'Estérel comme lieu d'Art de recherche et de pédagogie

Cet objectif part de trois constats : c'est un massif unique du point de vue de son histoire géologique qui induit des particularités botaniques et paysagères très singulières. Le massif possède un haut potentiel scientifique et pédagogique, il est pourtant peu exploré et valorisé scientifiquement. Enfin, mieux le connaître c'est mieux comprendre et communiquer sa valeur auprès du monde scientifique et ensuite auprès du public. Par extension, cela permettra de mieux le protéger et le valoriser.

## **Orientation 2 – Cultiver la ville paysage**

La conscience du massif est souvent oubliée sur le piémont et les zones de contact entre espace naturel et zones urbaines. La structure paysagère pourrait pourtant se révéler au travers des aménagements pour permettre une interpénétration de la structure urbaine avec le milieu naturel.

### OBJECTIF 4 - Rétablir des porosités entre massif naturel et massif habité appuyées sur les structures naturelles

Le constat suivant apparaît :

- Un massif habité et un massif naturel qui ne dialoguent pas (trames naturelles des valons peu visible)
- Un effacement du « socle identitaire » de l'Estérel sur les lisières habitées

L'objectif serait d'aller vers des espaces naturels structurants qui se diffusent et organisent le développement urbain :

- Penser/structurer la ville à venir par le paysage
- Affirmer les vallons comme des continuités écologiques et piétonnes organisant des porosités avec la ville
- Etablir un maillage de liaisons douces depuis les villes vers le grand site



- Connecter esthétiquement le massif habité avec le massif naturel

#### OBJECTIF 5 - Promouvoir une nouvelle esthétique des lisières urbaines du massif, porteuse des valeurs du Grand Site

Il s'agirait de :

- Promouvoir une nouvelle conception de l'urbanisme : cultiver la ville-paysage
- Avoir une cohérence et un paysage de qualité sur les franges du Grand Site
- Avoir des axes et accès requalifiés en relation avec le Grand Site
  - Qualifier les accès et routes
  - Reconquérir les friches agricoles
  - Rétablir/préserver les points de vue sur le massif
  - Instaurer une identité des lisières urbaines du Grand Site
  - Affirmer la qualité du Grand Site
- Donner des outils d'actions aux collectivités pour l'aménagement de leur territoire et la qualification des lisières urbaines

Il faudrait fournir des outils d'action complémentaires aux collectivités pour l'aménagement de leur territoire : outils d'encadrement réglementaires, d'information/sensibilisation, de promotion/encouragement. Toutes les franges, lisières sensibles du massif peuvent être concernées par des OAP (Orientations d'Aménagement et de Préservation). Un PLUi serait une piste intéressante pour mettre en cohérence les politiques menées sur le territoire.

### **ORIENTATION 3 – REVELER / PRESERVER**

#### OBJECTIF 6 - Exalter, renforcer l'exceptionnel / préserver l'intime

Il s'agit de développer des actions pour faire découvrir, révéler le grandiose et l'exceptionnel de l'Estérel, tout en préservant les sites et paysages sensibles. Il conviendrait de gérer plus efficacement la sur fréquentation de certains sites sensibles, et de faire reculer la place de la voiture du cœur du massif pour redonner à certains grands sommets emblématiques une dimension plus sacrée/préservée.

#### OBJECTIF 7 - Considérer les cheminements et les routes comme des parties prenantes du paysage et des catalyseurs de découverte

Les cheminements, les routes sont les vecteurs de scénographie. Ils font parties prenantes du paysage. A l'image de la Corniche d'Or, il est certaines routes du massif qui permettent un 1<sup>er</sup> contact avec le caractère exceptionnel du site.

#### OBJECTIF 8 - Concevoir des aménagements singuliers et révélateurs de l'esprit des lieux pour l'accueil et la découverte du massif

Pour accueillir, il faut aménager tout en renforçant la qualité paysagère en ciblant les cônes de vue. Dans la notion d'aménagement, il y a surtout l'idée de ménagement. Pour exemple à Roussillon, l'objectif d'immersion est complètement matérialisé par le choix des infrastructures et de la colorimétrie (exemple montré car semblable à celle de l'Estérel).

#### Echanges :

- M.MASQUELIER insiste sur la nécessité de connaître les budgets prévisionnels avant de faire des arbitrages.
- Mme HERETE indique que les fiches actions qui seront soumises aux communes pour arbitrages seront budgétées, et que le programme OGS à présenter aux instances nationales doit comporter une partie financière avec les engagements prévisionnels de l'ensemble des acteurs.

- L'Agence aps précise qu'il est nécessaire de se mettre d'accord sur les orientations générales (objet de ce COPIL ) avant de parler du programme d'action, qui constitue la phase de travail ultérieure de la mission.
- **M. DE WISPELAERE, en tant que Co-président du COPIL OGS Estérel, demande à l'ensemble des participants de se prononcer sur la validation des Orientations présentées lors de ce COPIL. Les orientations sont validées à l'unanimité.**
- M.JOURTAU précise qu'au mois de septembre, le SIPME souhaite proposer la tenue d'un COPIL en vue de lister les possibles fiches actions à travailler fin 2021-début 2022, et d'arbitrer sur des choix concrets. Suite à cela, le travail de rédaction des fiches et d'approfondissement des questions financières pourra débuter. Certaines fiches seront portées par le SIPME, d'autres par les communes, ou par d'autres acteurs partenaires.
- M.MASQUELIER demande que soient présentées des prévisions budgétées à échéance 5 ans puis 10 ans.
- Il est précisé que seules les actions entrant dans une temporalité de programme OGS (soit à 7-8 ans) seront budgétées par les bureaux d'étude.
- M.BOTELLA pense que la liste des fiches peut être validée avec les divers acteurs dès septembre, que le process doit être accéléré, et qu'il n'est pas nécessaire de repasser en septembre par une réunion formelle de COPIL OGS. Il faudra plutôt prévoir une réunion de travail avec les divers acteurs.
- M.JOURTAU indique qu'au cours de l'été le SIPME pourra envoyer une proposition de sélection d'actions destinées à constituer un programme OGS, pour discussion à la rentrée. Une fois la liste des fiches à travailler validée, l'on pourra entreprendre la rédaction des fiches. Il estime qu'en décembre 2021 un bon nombre de fiches action auront déjà pu être travaillées, ce qui permettra un chiffrage financier.
- M.BOTELLA évoque les subventions et indique que les crédits inscrits dans les plans de relance ne seront pas longtemps à disposition. Il convient de faire du concret.
- Mme ROUX évoque les actions concrètes prévues par le SIPME qui sont prêtes à démarrer.
- M.MASQUELIER évoque la possibilité de mutualiser les équipes et les moyens. Pour passer de la phase d'études à la phase opérationnelle de mise en œuvre, il faudra renforcer les moyens humains du SIPME qui sera chargé d'énumérer ses besoins et d'expliquer à quoi les choix qui seront pris engageront chaque commune.
- M.CAYRON évoque la DFCL, qui est un préalable indispensable pour la préservation du massif.
- M.JOURTAU répond que le SIPME gère déjà le PIDAF sur une partie importante de l'Estérel, et que la partie sur Roquebrune sera mise à jour en 2022-2023. Les communes ont quant à elles la responsabilité des PRIF.
- M. DE WISPELAERE revient sur la question relative à l'assurance. L'activité du SIPME ne remet pas en cause des compétences des communes et le budget dévolu au Grand Site Estérel n'est pas dévolu à financer la protection contre l'incendie, qui relève d'autres financements du syndicat.
- Mme ROUX ajoute que le projet en cours sur le Malpey sera destiné aussi à sensibiliser les usagers sur le risque incendie (amélioration de la culture du risque incendie auprès du grand public, des écoles, des professionnels du paysage/jardins).

M. DE WISPELAERE remercie pour la qualité du travail réalisé sous l'autorité des élus, et clôture la séance.